

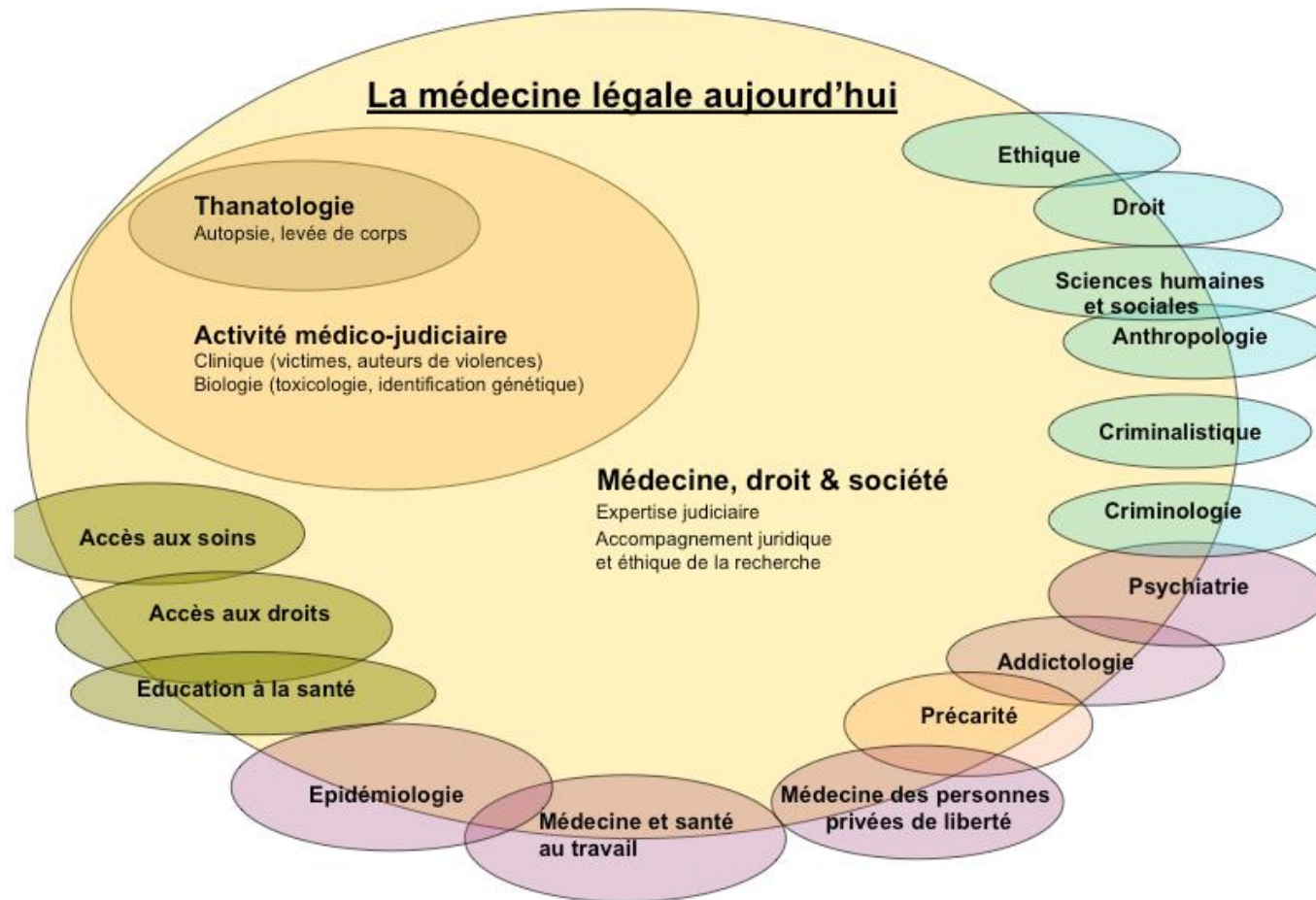
# Les unités médico-judiciaires en France

Dr Céline Denis  
Service de médecine légale et de médecine sociale  
Hôpital Jean Verdier (APHP), Bondy (93)

International Conference « One safe place for Hope and Empowerment », EFJCA, 15-16 novembre 2018



# La médecine légale : contours disciplinaires



# Organisation de la médecine légale en France : avant la réforme de 2010

- Mise en place successive de structures de médecine légale, depuis les années 80, le plus souvent initiatives locales
- **Paiement à l'acte** par la Justice (réquisition)
- 4 circulaires
  - 27 mai 1997, **dispositifs régionaux d'accueil et de prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles** : toute victime de violences sexuelles doit pouvoir être accueillie dans un établissement public de santé (un service d'accueil d'urgence, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie), en liaison avec le service de médecine légale lorsqu'il en existe un dans l'établissement. Triple finalité de la prise en charge : soins, actes nécessaires à la constitution du dossier médico-légal, prise en charge médico-psychologique
  - 27 février 1998, **création de consultations médico-judiciaires d'urgence**
  - 13 juillet 2000, extension aux mineurs victimes de maltraitance du dispositif de 1997
  - 22 octobre 2001, **accueil en urgence dans les établissements de santé des personnes victimes de violences ainsi que de toute personne en situation de détresse psychologique**. les victimes de violences seront reçues dans le service d'urgence, en liaison avec l'unité médico-judiciaire lorsque celle-ci existe dans l'établissement. Convention type santé-justice.
- Disparité territoriale préjudiciable à l'efficacité des investigations pénales et à l'égalité des citoyens devant la Justice



# Organisation de la médecine légale en France : réforme de 2010

- 3 circulaires des 27 et 28 décembre 2010 et du 25 avril 2012, relatives à la mise en œuvre de la réforme de la médecine légale
- Buts :
  - Harmoniser à l'échelle nationale les pratiques de médecine légale et la qualité des actes
  - Assurer un financement pérenne



# Organisation de la médecine légale en France : réforme de 2010, champ d'application

« La médecine légale est un **outil indispensable d'aide à l'enquête** nécessaire au bon fonctionnement du service public de la justice et à la manifestation de la vérité. [...]. Ces actes, **effectués sur réquisition du procureur de la République ou d'un officier de police judiciaire**, peuvent être liés à une activité de **thanatologie (autopsie, levée de corps)** ou de **médecine légale du vivant (examen des victimes aux fins de détermination de l'incapacité totale de travail et de constatation de lésions et traumatismes, examen des personnes gardées à vue)**. Une grande partie de cette activité est aujourd'hui réalisée dans les établissements publics de santé. La médecine légale est, en outre, une activité fondamentale dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques menées depuis plusieurs années en faveur d'une **meilleure prise en charge des victimes d'infractions** notamment au travers des efforts portés sur les examens médico-légaux des **victimes de violences ou d'agressions sexuelles** » (circulaire du 27 décembre 2010)



# La médecine légale en France : schéma directeur, 2011

- **Niveau régional :**

- composé de structures hospitalières appelées « centres-pivots »
- activités de médecine légale thanatologique (IML) et du vivant (UMJ)
- animation du réseau, formation des médecins légistes

- **Niveau départemental :**

- composé d'unités médico-judiciaires hospitalières
- Activités de médecine légale du vivant

- **Niveau local, dit « réseau de proximité » :**

- composés des services des urgences hospitalières, des médecins libéraux, des associations de médecins



# La médecine légale en France : organisation des UMJ

- **7 niveaux d'organisation**

- fonction du volume d'activité de la juridiction à laquelle dépend l'UMJ
- Niveau O1 renforcé > O3

- **Fonctionnement :**

- amplitude horaire (24h/24 ou non, 7j/7 ou non)
- unité mobile ou non

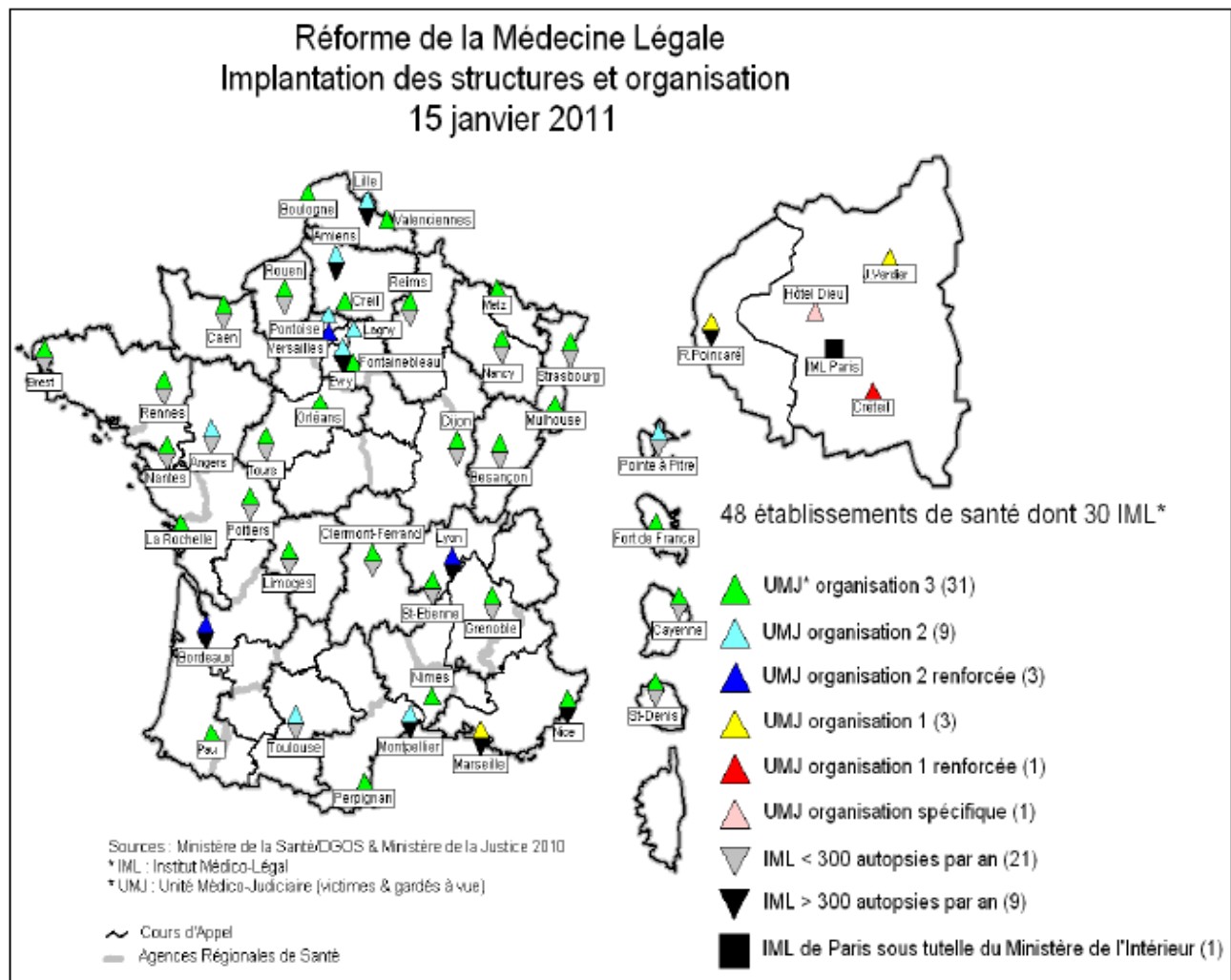
- **Définition quantitative du personnel nécessaire :** médecins, infirmières, aides-soignantes, secrétaires, « autres »

- **Financement :**

- Enveloppe globale selon le niveau d'organisation
- Ministère de la Justice



# La médecine légale en France : schéma d'organisation





# La médecine légale en France : organisation des unités médico-judiciaires

Cour d'appel	Schéma directeur des structures par cour d'appel		Département	Chef-lieu / Préfecture	Tribunal de grande instance	Schéma directeur des structures par tribunal de grande instance		
	Thanatologie (IML)	Médecine légale du vivant (UMJ)				Thanatologie (IML)	Médecine légale du vivant (UMJ)	
PARIS	IML Paris	CH Fontainebleau	75	Paris	Paris	Paris	IML Paris	AP-HP Paris CHU Hôtel Dieu
		AP-HP Paris CHU Hôtel Dieu	77	Seine-et-Marne	Melun	Fontainebleau	CHG Evry sud Francilien	CH Fontainebleau O3 + équipe mobile 3
						Meaux	IML Paris	CHG Lagny Marne-la-Vallée O2 + équipe mobile 2
						Melun	CHG Evry sud Francilien	CH Fontainebleau O3 + équipe mobile 3
	CHG Evry sud Francilien	CHG Lagny Marne-la-Vallée	89	Yonne	Auxerre	Auxerre	CHG Evry sud Francilien	Réseau de proximité
						Sens	CHG Evry sud Francilien	Réseau de proximité
		AP-HP Bondy CHU Jean Verdier	91	Essonne	Evry	Evry	CHG Evry sud Francilien	CHG Evry sud Francilien O2 sans équipe mobile
						Bobigny	IML Paris	AP-HP Bondy CHU Jean Verdier O1
CHI Créteil	94	Val-de-Marne	Créteil	Créteil	IML Paris	CHI Créteil O1renforcée		

# Organisation des unités médico-judiciaires

Cour d'appel	Schéma directeur des structures par cour d'appel		Département	Chef-lieu / Préfecture	Tribunal de grande instance	Schéma directeur des structures par tribunal de grande instance		
	Thanatologie (IML)	Médecine légale du vivant (UMJ)				Thanatologie (IML)	Médecine légale du vivant (UMJ)	
VERSAILLES	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	CHG Pontoise	28	Eure-et-Loir	Chartres	Chartres	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	Réseau de proximité
		AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	78	Yvelines	Versailles	Versailles	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	CH Versailles O1
			92	Hauts-de-Seine	Nanterre	Nanterre	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré O1
			95	Val-d'Oise	Pontoise	Pontoise	AP-HP Garches CHU Raymond Poincaré	CHG Pontoise CHG Gonesse O2 sans équipe mobile



# Une base commune, des pratiques variables

- **Accueil des personnes victimes d'agressions sexuelles :**
  - orientation aux fins d'examen clinique, prélèvement et conservation des preuves
- **Accueil des enfants victimes de maltraitance :**
  - mise en place de pièce d'audition par certaines UMJ
- **Accueil des personnes victimes de violences conjugales :**
  - avec ou sans réquisition
- **Examens sans réquisition :**
  - par la moitié des UMJ (10-20 % des victimes)
- **Psychologue :**
  - accueil, orientation, suivi, évaluation du retentissement psychologique
  - financé par l'Assurance Maladie ou un personnel associatif
- **Intervenants sociaux**
- **Intervenants associatifs**
- **Consultation délocalisée : 1/ 3 des UMJ**



# Un exemple : l'unité médico-judiciaire de Bondy

- **Créée en 1989 à l'hôpital Jean-Verdier**
- **Tribunal référent : TGI de Bobigny**
- **Ouverte 24h/24, 7j/7 (niveau 1 de la réforme)**
- **Consultation délocalisée à la Maison des femmes de St Denis**
  - Mise en place en novembre 2017 (2 jours/semaine)
- **Composition du service :**
  - 12 médecins
  - 7 accueillants
  - 4 infirmières
  - 3 psychologues
  - 2 secrétaires
  - 1 juriste, du TGI de Bobigny (mercredi matin)



# Unité médico-judiciaire de Bondy : activités

- **Examen de personnes victimes de violence (enfants et adultes) : 7500/an**
- **Examen de personnes en garde à vue : 14 000/an**
- **Evaluation du retentissement psychologique des violences par un psychologue : 750/an**
  - Possibilité d'un suivi
- **Estimation d'âge d'adolescents migrants : 150/an**
- **Levée de corps : 70/an**



# Unité médico-judiciaire de Bondy : examen d'une personne victime de violences sexuelles

- Avec ou sans réquisition (âge > 15 ans)
- Original du certificat remis à la personne en l'absence de réquisition
- Examen médico-légal, prélèvements médico-légaux, dépistage des IST, mise en route du TPE-VIH, contraception, suivi sérologique réalisés au sein de l'UMJ
- Consultation à un mois avec un psychologue (systématique)
- Consultation à un mois avec un médecin de l'UMJ (systématique)
- Conservation des prélèvements pendant 3 ans en l'absence de dépôt de plainte
- Orientation vers un juriste, une association d'aide aux victimes



# Unité médico-judiciaire de Bondy : examen d'une personne victime de violences conjugales

- Avec ou sans réquisition (âge > 15 ans)
- Original du certificat remis à la personne en l'absence de réquisition
- Orientation vers un juriste, une association d'aide aux victimes



# Unité médico-judiciaire de Bondy : la consultation infirmière

- **Mise en place en juillet 2016**
- **Personnes victimes de violences conjugales ou de violences sexuelles se présentant spontanément dans le service, sans dépôt de plainte préalable**
- **Objectifs :**
  - Accueil et écoute
  - Évaluation de l'indication d'une consultation avec un médecin légiste
  - Évaluation des besoins en soin
  - Mise au point sur les démarches judiciaires déjà effectuées
  - Orientation vers des associations d'aide aux victimes, mise en relation avec des services juridiques ou sociaux





# Conclusion

- Démarche d'accueil et de soin médico-légal, en milieu hospitalier, en voie de développement
- Equipe médicale et paramédicale formée aux situations de violence
- Nécessité de lien avec :
  - Les services d'urgences générales, de gynéco-obstétriques et pédiatriques
  - Le réseau associatif d'aide aux victimes
  - Les services sociaux locaux
  - Les structures de soin du psycho-traumatisme
  - Les structures de soin en addictologie
  - Les PMI et planning familiaux

